

# LA LETTRE

LES NOUVEAUX AUTEURS  
MEMBRES DE LA SGDL QUE NOUS  
SOMMES HEUREUX D'ACCUEILLIR :

Sophie ADRIANSEN  
Hubert AUQUE  
Denis BACHELOT  
Sigrid BAFFERT  
Jean-Pierre BERTHOMÉ  
Jean-Dominique BRIERRE  
Pierre THIBERT  
Joëlle DAUTRICOURT  
Bernadette DE CASTELBAJAC  
Marie DELHESTRE  
Alain DUREL  
Isaline DUTRU  
Xavier GARDETTE  
Hélène GLORIA  
Daniel GONZALES  
Lyane GUILLAUME  
Micheline HECQUARD  
Hélène KERILLIS  
Armelle LECLERCQ  
Olivier LHOTE  
Lenia MAJOR  
Roland MARX  
Gilles MAYNÉ-CINI  
Jean-Albert MAZAUD  
Xavier MILAN  
Pierre PÉJU  
Michèle PERRET  
Régine QUEVA  
Gwendoline RAISSON  
Pascale ROZE  
Colombe SCHNECK  
Sylvie TANETTE  
Bernard THEPENIER  
François THOMAS  
Gérard VALIN  
Roger VALY-PLAISANT  
Elisa VIX  
Catherine ZOUNGRANA

## Gagnant-gagnant ?

Dans un livre récent (*L'irrésistible ascension du numérique*, Odile Jacob), Didier Lombard explique combien la transition accélérée vers le numérique est un défi à relever pour le monde de la culture. Un pari qui suppose « une coopération "gagnant-gagnant" entre les principaux acteurs impliqués dans l'économie numérique » : en particulier industriels et fournisseurs de contenus. L'erreur serait d'en faire « un jeu à somme nulle dans lequel tel groupe d'acteurs remporterait la mise au détriment des autres ». L'ancien PDG de France Télécom ne pouvait deviner qu'au moment où sortait son livre, les négociations sur les droits numériques reprenaient entre auteurs et éditeurs, au sein du Conseil supérieur de la Propriété littéraire et artistique (CSPLA). Ces discussions, dans lesquelles la SGDL a joué un rôle actif, se sont achevées le 26 janvier par un accord accepté le 8 février par le Conseil permanent des Écrivains (CPE). Il est trop tôt pour savoir si cet accord, qui doit encore franchir bien des étapes, débouchera sur une réforme du Code de la propriété intellectuelle et sur la rédaction d'un Code des usages, deux points sur lesquels auteurs et éditeurs sont convenus.

Mais il s'inscrit dans cette volonté de respecter les intérêts des deux acteurs, et c'est dans ce difficile équilibre entre les concessions réciproques qu'il faudra le lire... et le faire respecter.

Récemment, un grand groupe français annonçait ses résultats de 2011, accusant un recul des revenus dans les secteurs de l'édition. L'arrivée du livre numérique était visée, « synonyme pour les éditeurs de revenus moindres mais de marges plus élevées », précise l'agence Reuters. Là est le fond du problème. Les auteurs n'ont pas la volonté de fragiliser l'édition française, ni surtout intérêt à le faire. Les éditeurs n'ont pas plus intérêt à marginaliser économiquement leurs auteurs. Mais où placer le curseur entre la réduction du prix de vente et l'augmentation des marges ? Il serait dangereux de penser que l'auteur puisse indéfiniment servir de variable d'ajustement dans une économie en désarroi.

Telle est notre principale inquiétude : de nouveaux modèles économiques se mettent en place, fondés sur des prix bradés ou sur la gratuité. Il a été impossible d'aborder la question au cours des négociations. Seule la nécessité de s'y atteler rapidement a pu être actée en fin d'accord. Car si nous ignorons quels seront les modèles de demain, on ne nous en demande pas moins de céder nos droits pour la durée de la propriété intellectuelle, soit soixante-dix ans après notre mort. Pour que les relations entre auteurs et éditeurs restent équilibrées, il faudra bien reprendre les discussions sur ce point. La publicité, les flux numériques, les « bourses aux tags », les abonnements, les locations, la « vente à la découpe », voire de nouvelles taxes suggérées sur les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) constitueront nos revenus de demain, bien plus, sans doute, que la vente à l'unité de fichiers à prix élevé.

Sur ce sujet, nous attendons une réponse. Faut de quoi, le métier d'auteur changera de visage. Seuls les auteurs de best-sellers pourront en vivre, à condition qu'ils restent toute leur vie sur le devant de la scène, ce qui n'est jamais acquis. Ceux qui peuvent encore vivre professionnellement de leur plume avec des ventes raisonnables seront les premiers touchés. Dans certains secteurs (livres pour la jeunesse, traduction, bande dessinée, sciences humaines...), ils constituent le socle de l'édition. Que se passera-t-il s'ils sont obligés de compenser un manque à gagner par un autre métier ? Il ne restera que les gros vendeurs et les auteurs occasionnels. Les premiers pris en charge par des agents littéraires ; les seconds, plus sensibles à un succès d'estime qu'à l'économie du livre. Cela ne changera peut-être rien, espérons-le, à la qualité des livres, mais bien aux rapports entre auteurs et éditeurs. Nos partenaires ont-ils réfléchi au paysage éditorial qu'ils risquent de mettre en place ? Puissent-ils en tout cas le faire à la lumière de l'analyse de Didier Lombard : « Dans l'économie numérique, la coopération raisonnée entre les parties prenantes peut être porteuse de croissance pour chacun et de progrès économique et social pour la collectivité. »

# Salon du Livre 2012

## Stand PLACE DES AUTEURS P 42 - R41

Dans une période de bouleversements technologiques où le droit d'auteur est fragilisé, la SGDL, la SCAM, l'ATLF et la Charte des Auteurs et illustrateurs jeunesse créent Place des auteurs, au Salon du livre 2012. Nouvel espace de ressources, d'échanges et de rencontres, ce stand commun aux auteurs de l'écrit réaffirme leur engagement collectif pour la diversité de la création et la défense de leurs droits.

Des rencontres, débats et lectures seront proposés tous les jours. Les auteurs de la SGDL bénéficient d'une entrée gratuite au Salon du Livre.

Pour obtenir une pré accréditation (qui permettra ensuite d'obtenir un badge d'entrée) il faut s'enregistrer sur le site [www.salondulivreparis.com/pro.htm](http://www.salondulivreparis.com/pro.htm) dans l'espace pro, onglet « pré accréditation ». Il suffit de remplir les champs et de joindre le pdf de votre carte de membre 2012.

### PROGRAMME

#### Vendredi 16 mars

##### 11h00 - 12h00 *Un auteur et son traducteur*

David Bellos et son traducteur Daniel Loayza. Organisé par l'ATLF.

##### 14h00 - 15h00 *La littérature jeunesse au cinéma et le cinéma dans la littérature jeunesse*

Avec Rébecca Dautremer (auteur, illustratrice), Guillaume Guéraud (auteur), Mikael Ollivier (auteur, scénariste), Jean Michel Payet (auteur), Pierre Linhart (scénariste).  
Modération Harold Manning. Organisé par la Charte.

##### 15h00 - 16h00 *Les critiques littéraires*

Avec Claude Arnaud, Alain Dugrand.  
Modération Antoine Perraud. Organisé par la SCAM.

##### 16h00 - 17h00 *Ils créent numérique*

Pour découvrir ce que sera, aussi, la littérature de demain, trois auteurs nous présentent leurs projets conçus et édités exclusivement pour une lecture numérique.

Avec Emma Reel (*Ah, Le Seuil*, 2012), Mathias Malzieu et Frédéric Perrin (*L'Homme Volcan*, Actialuna/Flammarion), Soledad Bravi.  
Modération Juliette Joste. Organisé par la SGDL et la Charte.

##### 17h00 - 18h00 *Regard sur la nouvelle contemporaine*

À l'heure de la dématérialisation du texte sur de nouveaux supports, les textes courts sont-ils appelés à devenir la forme littéraire de demain ?

Avec Julien Campredon, Dominique Fabre, Dominique Paravel.  
Modération Christine Ferniot. Organisé par la SGDL.

#### Samedi 17 mars

##### 12h00 - 13h00 *Traduire, du conte au roman*

Avec la traductrice des *Désastreuses aventures des orphelins Baudelaire*, Rose-Marie Vassalo, et Isabelle Lafonta, auteur, spécialiste du conte, présentées par Cathy Ytak.  
Organisé par l'ATLF et la Charte.

##### 14h00 - 15h00 *Atelier de traduction en direct*

Avec la traductrice de l'anglais (Ecosse) Catherine Richard, présentée par Cathy Ytak. Organisé par l'ATLF.

##### 15h00 - 16h00 *La littérature à la croisée des âges*

Aujourd'hui où la littérature tend à être de plus en plus cataloguée, comment les auteurs s'octroient-ils des espaces de liberté pour naviguer d'un genre à l'autre ?

Avec Anne-Laure Bondoux, Martin Page, Carole Zalberg.  
Modération Maïa Brami. Organisé par la Charte et la SGDL.

##### 16h00 - 17h00 *Pomme C, Pomme V, où commence le plagiat ?*

Plagiat, volontaire, plagiat inconscient, où commence le plagiat dès lors que les outils informatiques permettent aujourd'hui

le copié-collé, la citation sortie de son contexte, l'écriture participative, etc.

Avec l'écrivain Alain Vircondelet, l'avocate Agnès Tricoire et les universitaires Louise Merzeau et Hélène Maurel-Indart.  
Modération Antoine Perraud. Organisé par la SCAM et la SGDL.

#### Dimanche 18 mars

##### 11h00 - 12h00 *Un auteur et son traducteur*

La traductrice du japonais, Dominique Palmé, reçoit son auteur Ryoki Sekiguchi. Organisé par l'ATLF.

##### 12h00 - 13h00 *Dessine-moi une histoire*

François Place illustre en direct une histoire improvisée par Timothée de Fombelle. Organisé par la Charte.

##### 14h00 - 15h00 *Atelier de traduction en direct*

Avec la traductrice de l'italien, Françoise Brun, présentée par Cathy Ytak. Organisé par l'ATLF.

##### 15h00 - 16h00 *Un auteur et son traducteur*

Comment le couple auteur/traducteur participe à l'élaboration et à la cohérence d'une œuvre ?

La romancière japonaise, Yoko Tawada, qui publie en allemand et en japonais, dialoguera avec son traducteur de l'allemand, Bernard Banoun.

Animé par Jean-Baptiste Harang. Organisé par la SGDL.

##### 16h00 - 17h00 *Du réel au roman, l'auteur passe-muraille*

Modération Antoine Perraud. Organisé par la SCAM.

##### 17h00 - 18h00 *Droits d'auteur et lieux communs, autoportraits de l'auteur au travail*

Pour revisiter toutes les idées reçues autour de l'écriture, de la condition de l'auteur et les clichés de la figure de l'écrivain.

Avec des auteurs ayant collaboré au recueil publié par la SGDL « Autoportraits de l'auteur au travail » : Ingrid Astier, Sabine Bourgey, Stéphanie Hochet, Dominique Le Brun.  
Introduction par Sandra Travers de Fautrier. Modération Catherine Pont-Humbert. Organisé par la SGDL.

##### 18h00 - 19h00 *Pierre Dumayet, aimant les livres jusqu'à devenir écrivain*

Avec Robert Bober, Michèle Gazier, Pierre Lepape et Pierre-Marc de Biasi. Modération Antoine Perraud. Organisé par la SCAM.

#### Lundi 19 mars

##### de 14h00 - 15h00 *Comment rémunérer un auteur ?*

Avec Marie Sellier (auteur), Cécile Roumiguière (auteur), Carole Chaix (illustratrice) et Geoffroy Pelletier, directeur général de la SGDL. Organisé par la Charte et la SGDL.

Dimanche 18 mars, 17h30 - 18h30 sur La Grande Scène

*Les livres peuvent-ils encore changer le monde ?* Une rencontre organisée par la SOFIA et la SGDL

Avec Laure Adler, Véra Michalski, Lilian Thuram, et avec Jean Claude Bologne et François Coupry, présidents de la SGDL et de la Sofia, qui animeront le débat.

Qu'il soit roman ou essai, un livre peut-il faire bouger les lignes, ébranler les certitudes, donner à réfléchir ? Comment une fiction ou un récit peuvent-ils aujourd'hui nous donner à saisir le réel, à mieux le comprendre, à lui donner prise ? Comment

et jusqu'où l'auteur et l'éditeur s'engagent-ils en publiant un texte ? Et comment le livre, comme objet de papier, peut-il nous accompagner ? Un texte numérique, et les divers objets qui lui serviront de support, pourront-ils autant nous accompagner ? Autant de questions auxquelles tenteront de répondre les trois invités dont l'engagement citoyen passe aussi par la littérature, et vice versa.



# Pierre Benoit

## Un romancier ancré dans son époque

Mercredi 4 avril 2012 à 19h30  
à l'hôtel de Massa

A l'occasion du cinquantenaire de la mort de Pierre Benoit, une manifestation proposée par La Société des Gens de Lettres en partenariat avec les éditions Albin Michel et en collaboration avec Web TV Culture.

Rencontres, témoignages, lectures, écoutes radiophoniques, suivie de la projection du film réalisé par Web Tv Culture, *Pierre Benoit, une maison, un auteur*.

Avec Gérard de Cortanze (auteur de la biographie *Pierre Benoit, le romancier paradoxal*, Albin Michel, 2012), Jacques de Decker, Eric-Emmanuel Schmitt, Yann Quéffelec, Dominique Le Brun...

Pierre Benoit a été président de la Société des Gens de Lettres de 1929 à 1930. Son œuvre foisonnante, très appréciée de ses contemporains, a marqué la production romanesque des années 1920-1930, mais aussi le cinéma, avec plusieurs adaptations, dont celle de *L'Atlantide* par Jacques Feyder en 1921.

Les éditions Albin Michel rééditent au printemps 2012 trois titres de Pierre Benoit (*La châtelaine du Liban*, *Mademoiselle de la Ferté*, *Axelle*) et proposeront, au Salon du Livre, une exposition de Pierre Benoit avec des photos et des documents.



## Formation : fin de l'ère du soupçon

Peut-on former des auteurs ? Le talent s'apprend-il ? Vieux débat de l'acquis et de l'inné appliqué à notre fonction d'auteur...

Nos soupçons (légitimes) à l'égard de la formation ne sont toutefois pas exempts d'embarras. Chacun pense aux modèles enseignés dans les universités américaines et au risque de « lissage » de la création mais ceux qui, parmi nous, s'y sont un jour frottés, en ont souvent tiré des éléments bien utiles. Première ambiguïté.

Seconde ambiguïté, notre travail ne « s'apprend » pas mais chacun ressent, à certains moments, un besoin d'informations techniques (techniques documentaires, structures narratives, la connaissance de l'édition, etc.) et d'échanges.

Alors, formation ? Pas formation ? La loi vient de trancher ce débat : la formation continue pour les auteurs est instituée à partir du 1er juillet prochain. Et à défaut de nous dire à quoi elle va réellement servir, la loi dit comment elle sera financée :

principalement par les auteurs à raison de 0,35% sur leurs droits (Pour les modes de financement, le législateur manque un peu d'imagination).

Du coup, les débats littéraires et éthiques, en prennent un coup dans l'aile. Peu importe ce qu'on pense de la formation : elle est là. Et, à la Société des Gens de Lettres, elle pose immédiatement des questions. Fidèle à ce qu'elle a toujours été, la SGDL sera, dans ce domaine, force de propositions.

Dans les mois qui viennent vous serez informés des premières initiatives. Leur réussite ne tiendra, comme la SGDL elle-même, qu'à la participation, aux propositions et au soutien de chacun de nous.

**Pierre Lemaître, romancier, scénariste, est sociétaire de la SGDL et collabore aux travaux de la commission créée à la SGDL pour suivre le dossier de la formation continue.**

## Dans les limbes

Je me trouve dans cette situation un peu triste où j'ai plus de livres morts que vivants. Pas tout à fait morts, en fait, mais quasi, dans un entre-deux qui maintient l'espoir et ne permet pas de faire ce fameux deuil cher aux psys. Je m'explique. N'étant pas (encore ?) passée du côté des écrivains qui vendent suffisamment pour que leurs ouvrages soient systématiquement repris en poche – et il s'agit vraiment d'un passage, d'accéder à une autre dimension – je vois mes livres disparaître les uns après les autres. Avant d'être officiellement épuisés, ils sont souvent maintenus dans une sorte de coma artificiel par l'éditeur : « provisoirement indisponibles » peut-on lire si on cherche à se les procurer. Or indisponible, juridiquement, n'est pas épuisé. Cela ne permet pas d'exiger un retraitage ou de récupérer ses droits. Autre impasse : des droits numériques cédés il y a dix ans, avant qu'on soit un peu vigilants sur la question, et qui, du coup, prennent le livre en otage pour l'éternité. Bien sûr, dans chaque cas il existe des démarches possibles, avec l'aide, notamment, de la SGDL. J'en ai effectué certaines avec succès. Mais le livre, une fois les droits récupérés, est toujours dans les limbes. Surtout, un auteur a envie d'aller

de l'avant, de s'occuper de naissances plutôt que d'aléatoires réanimations. Or on le freine, on l'oblige au tiraillement, on entretient une dose de découragement dans ce cocktail de joie et de tensions qu'est la vie d'un écrivain. Mais qui est « on » ? La plupart des éditeurs qui, par manque de transparence et peut-être tout simplement d'égards, n'accompagnent pas « leurs » auteurs dans ce qui est bel et bien une épreuve vécue et revécue sans possibilité de s'y préparer : on le tient rarement au courant de l'état du tirage, encore moins des pilonnages ou alors au dernier moment. Certes, à force, on s'habitue à ces petites morts, on apprend à les devancer. Mais il se trouvera toujours un lecteur bien intentionné pour vous signaler que tel ou tel titre de vous est introuvable. Alors on a une pensée pour ses livres des limbes et on se promet de les ressusciter un jour.

**Carole Zalberg, romancière, auteur pour la jeunesse, est sociétaire de la SGDL et s'implique dans la vie littéraire de la société.**

# SCAM et SGDL, un engagement commun pour le livre

Liées par une histoire et des intérêts communs, la Société civile des auteurs multimedia (SCAM) et la Société des Gens de Lettres (SGDL) écrivent un nouveau chapitre de leur histoire en partageant un même stand au Salon du Livre. L'occasion d'un entretien croisé entre Jean Claude Bologne, président de la SGDL et Pascal Ory, président de la Commission de l'écrit de la SCAM, autour de l'actualité du livre. Au sommaire : les négociations sur les droits numériques avec le Syndicat national de l'édition (SNE), l'augmentation de la TVA sur le livre et la loi sur la formation professionnelle des artistes-auteurs.

**Pourquoi avez-vous décidé de faire stand commun au Salon du livre ?**

Jean Claude Bologne : Cela nous semble naturel que les auteurs puissent se retrouver dans un même lieu. A une époque où le droit d'auteur est attaqué, c'est même un devoir pour les sociétés d'auteurs de travailler de concert. Nous commençons cette année avec la SCAM, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), et nous verrons l'année prochaine.

Pascal Ory: Cela nous permet d'avoir un stand de 100 m2 au centre du Salon du livre alors que l'an dernier nous étions séparés et périphériques. Symboliquement c'est important de dire que les auteurs, lorsqu'ils se réunissent, peuvent occuper une place centrale dans une manifestation dotée d'une telle charge symbolique. C'est la preuve d'une convergence de points de vue et d'intérêts.

**Pouvez-vous rapidement décrire vos organisations et dire en quoi elles sont complémentaires ?**

Jean Claude Bologne : La SGDL, qui représente aujourd'hui 6 000 auteurs de l'écrit, s'est créée en 1838, d'abord comme société de perception pour les feuilletonistes, ces romanciers qui écrivaient dans la presse. Et au fur et à mesure, nous nous sommes ouverts aux droits d'adaptation cinéma, à la traduction, aux œuvres radiophoniques, aux œuvres audiovisuelles. La gestion collective a été reprise par la SCAM à sa création, la SGDL ayant un statut d'utilité publique qui le lui interdit. Cette dernière a toutefois conservé ses collègues -livre, audiovisuel, radio-, et s'est recentrée sur ses trois missions fondamentales : l'aide sociale, le juridique et le culturel, à travers à chaque fois deux axes : des soutiens individuels et une action collective. En ce sens, nous sommes un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des organismes professionnels, comme le Syndicat national de l'édition (SNE).

Pascal Ory : La SCAM est née en 1981 du combat de réalisateurs audiovisuels issus de l'ORTF . Ils se sont rapprochés de la SGDL et c'est dans ce cadre que la SGDL et la SCAM ont fait cause commune. Puis leurs destins se sont séparés. Or nous avons la même vocation la SCAM y ajoutant la perception et la répartition des droits, ce qui est évidemment une lourde responsabilité. Dans le domaine de l'écrit, les droits primaires sont versés directement par

l'éditeur, mais il existe aussi des droits secondaires qui n'ont de sens que dans la gestion collective : reprographie, prêt public en bibliothèque, copie privée numérique. La SCAM gère également les droits de lecture publique ainsi que les droits des écrivains lorsqu'ils participent à des documentaires ou à des entretiens radiophoniques. Par ailleurs, la spécificité de la SCAM est qu'elle est multimédia. Aujourd'hui, si nous pouvons revendiquer 5 ou 6 000 auteurs de l'écrit au sein des 30 000 adhérents de la SCAM, c'est parce qu'un nombre croissant d'auteurs sont multimédias. Soit des auteurs de radio et de télévision, qui découvrent l'écrit, soit des auteurs qui entrent chez nous par l'écrit et s'élargissent à l'ensemble du multimédia... On n'a pas vocation à l'exclusivité pour les auteurs de l'écrit, mais la notion de multimédia nous paraît assez pertinente pour le XXI e siècle.

Jean Claude Bologne : C'est important de souligner en effet qu'il n'y a aucune exclusivité. Personnellement, je suis membre de la SGDL, de la SCAM et de la Sofia.

Pascal Ory : Quant à moi, je suis membre de la SCAM comme de la SGDL. Notre participation commune au Conseil permanent des écrivains (CPE) fait que nous parlons souvent d'une seule voix.

Jean Claude Bologne : La particularité du CPE est en effet de ne pouvoir prendre que des décisions unanimes. Cela nous oblige à une certaine sagesse. C'est vrai que sur 17 associations, certaines sont plus radicales, d'autres sont par la force des choses obligées de tenir compte des réalités. La SGDL et la SCAM, notamment, se rejoignent souvent sur ce point.

**Où en sont justement les négociations sur les droits numériques entre le SNE et le CPE - dont la SGDL est un des trois mandataires avec le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac) et la Charte ?**

Jean Claude Bologne : Auteurs et éditeurs se sont mis d'accord sur de grands principes mais pour cela nous avons dû réduire le périmètre des discussions au livre numérisé, homothétique ou enrichi, qui suit un modèle économique proche du livre papier. C'est une toute petite partie de ce que permet le numérique. On a ainsi laissé de côté ce que nous appelons « livre numérique » - qui est pourtant un champ passionnant pour les auteurs en termes de structures arborescentes, d'entrées aléatoires dans un récit - et « œuvre numérique », collaborative ou évolutive - où l'identité même de l'auteur est en train de se perdre.

### Pourquoi n'avez-vous pas pu aborder ces points avec le SNE ?

Jean Claude Bologne : Parce qu'ils dépassent le cadre de négociations sur des modèles connus. On sait qu'un livre multimédia est très chronophage, et l'achat à l'unité ne peut pas le financer. Pour moi le seul vrai roman numérique, c'est *Myst 1* : il y a une entrée aléatoire dans un récit qui n'est pas réductible à un livre imprimé, une véritable intrigue, une création multimédia... Mais il n'a pu être financé que sous forme de jeu. C'est un modèle qui ne peut être reproduit : *Myst 2* n'était déjà plus un roman mais une collection de jeux. La première réflexion devrait donc être celle du financement de la création selon des modèles économiques innovants. L'œuvre collaborative pose d'autres questions de droits d'auteur. Quand une œuvre s'enrichit d'apports de lecteurs, le modèle même du droit d'auteur devient flou. Une deuxième réflexion devrait être entreprise sur le statut de l'auteur au sein du numérique. Si on ne s'entend pas très vite là-dessus, on risque d'être pris de vitesse. Je suis d'ailleurs extrêmement preneur d'une discussion avec la SCAM qui a l'expérience du multimédia

Pascal Ory : Au-delà de ce point de vue, que nous partageons totalement, il faut souligner que la SCAM apporte dans ce type de discussion une expertise venue des pratiques multimédias de ses membres et de l'existence en son sein de tout un répertoire d'art numérique. Notre commission de l'écrit comprend en son sein des journalistes du web et des auteurs à compétence d'éditeur, comme Benoît Peeters.

### Est-ce que sur ce périmètre réduit, vous avez avancé avec le SNE depuis mai dernier ?

Jean Claude Bologne : Disons que nous avons abouti à des compromis acceptables, avec des modifications du Code de la propriété intellectuelle (CPI) et la rédaction d'un code des usages numériques. Sur la désolidarisation des contrats papier/numérique, nous avons obtenu - à défaut de contrats séparés - qu'une partie soit dédiée au numérique avec la condition que celle-ci soit obligatoire, et inscrite dans le CPI, ce qui est une avancée appréciable. Sur l'exploitation permanente et suivie, les éditeurs ont accepté, après 5 ans de discussions, le principe d'une autonomie d'exploitation entre l'imprimé et le numérique. L'exploitation du livre papier ne vaut pas exploitation pour le livre numérisé (et vice-versa), et l'auteur peut reprendre les droits non exploités. Sur la rémunération, il a fallu non pas faire des concessions, car ni les uns ni les autres ne pouvaient faire de concessions, mais réduire le champ de la discussion au modèle économique existant. C'est pour moi une déception parce que ce modèle risque d'être vite caduc. On n'a pas, ou peu, pris en compte les autres revenus possibles, forfaits, abonnements, publicité... Enfin, nous avons accepté qu'au lieu d'une durée limitée par le CPI il y ait une clause de rendez-vous imposée, qui est devenue une clause de renégociation, puis une clause de réexamen.

Pascal Ory : Nous ne sommes pas les auteurs de l'écrit pour rien !

Jean Claude Bologne : Ce réexamen permettrait aux auteurs de récupérer les droits numériques devant un tribunal, mais, s'ils le souhaitent, après passage devant une commission paritaire. Celle-ci pourra discuter un certain nombre de points de la rémunération comme le forfait ou l'élargissement de l'assiette. Rien n'interdit par ailleurs aux auteurs de continuer à négocier une durée limitée, mais a minima ils pourront recourir à cette clause. Ce texte du CSPLA doit encore être approuvé par le CPE et le SNE. *(NDLR : A l'heure du bouclage, il n'était pas encore validé).*

Pascal Ory : Les éditeurs comme les auteurs sont quand même en partie dans le brouillard. Ils devinent qu'on est en train de sortir d'un modèle économique pour aller vers un autre et sont légitimement inquiets. Par ailleurs, il est clair que le monde des auteurs comme le monde des éditeurs est hétérogène, et que l'océan numérique a des conséquences plus ou moins fortes selon les secteurs. L'édition de documentation et de vulgarisation est attaquée de plein fouet alors que dans la littérature générale le numérique pourra sans doute trouver une place compatible avec le support livre, qui conservera sa praticité et sa séduction. Il y a cent ans, le cinématographe n'a pas tué le théâtre. En tant que sociétés d'auteurs, nous sommes forcément amenés à faire des compromis afin d'obtenir l'essentiel, et l'inscription au CPI en fait partie.

### Autre question d'actualité : la TVA à 7% sur le livre ? Qu'est-ce que cela change pour les auteurs ?

Jean Claude Bologne : Les auteurs sont concernés à deux niveaux : d'une part, les droits d'auteurs sont soumis à la TVA ; d'autre part, l'assiette de rémunération est le prix de vente, soumis lui aussi à la TVA. En théorie, cela ne change rien, puisqu'ils sont payés sur le prix hors taxe. Le problème est que 90% des prix sont des prix d'appel ou des prix ronds. On le sait, les éditeurs ne vont pas augmenter les prix de 9,99€ à 10,13€ ou de 20 à 20,28 €. Ma crainte est qu'ils répercutent la hausse de la TVA en arrondissant à la hausse les livres qui se vendent bien, et à la baisse les livres plus pointus, plus techniques. La disparité de revenus entre gros vendeurs et petits vendeurs va encore se creuser. Je ne veux pas faire de procès d'intention aux éditeurs mais c'est la logique commerciale.

Pascal Ory : Sous réserve toutefois de changements politiques... Une nouvelle majorité pourrait vouloir marquer l'équivalent d'une loi Lang sur le livre ou sur la création culturelle. Rappelons qu'en 1981, une des conséquences de la loi Lang sur le prix unique du livre a été de sauver la librairie alors que d'autres pays, à commencer par les Etats-Unis, ont vu la librairie couler. Et avec la hausse de la TVA, ce sont les libraires les premiers touchés.

### Etes vous satisfaits de la loi sur la formation professionnelle pour les artistes-auteurs, qui sera mise en place le 1er juillet 2012 ?

Jean Claude Bologne : Nous avons toujours été d'accord sur le principe. Sur son application, nous avons regretté que la contribution des auteurs reste élevée (0,35 %) par rapport à celle des diffuseurs (0,10 %), et il reste des soucis sur la mise en œuvre. Mais ce projet est important pour certaines catégories d'auteurs - scénaristes, traducteurs, auteurs jeunesse - alors que d'autres l'ont reçu avec réticence, notamment les auteurs de littérature générale, qui du coup n'ont guère participé aux discussions.

Pascal Ory : Nous avons observé les mêmes réticences à la SCAM. Il y a profondément une culture de l'homme de lettres. Il faut se souvenir que la création d'un syndicalisme de journalistes ne s'est pas faite sans réticences en France : beaucoup de journalistes s'y opposaient considérant qu'ils n'étaient pas des travailleurs comme les autres, mais des hommes de lettres, et que rentrer dans des logiques syndicales, c'était presque déroger. L'idée qu'on va s'aligner sur le modèle américain avec le formatage de l'écriture, ça donne des boutons à beaucoup.

Jean Claude Bologne : C'était notre exigence dès le départ : que ce ne soit pas du formatage et qu'on puisse définir des formations utiles aux écrivains. Il y a des besoins réels sur la vie pratique de l'auteur : discuter un contrat, trouver une aide ou tout simplement remplir une déclaration à l'Agessa. Il existe aussi une vraie demande sur le numérique ou les réseaux de documentation. Un auteur de romans policiers américain sait qu'il peut demander des informations à la police de New York, un auteur français n'a pas toujours les mêmes facilités. Tout reste à inventer, et nous souhaitons que les sociétés d'auteurs puissent donner l'agrément aux programmes de formation qui se mettent en place.

**Le 4<sup>e</sup> baromètre des relations auteurs/éditeurs créé par la SCAM est, cette année, réalisé en partenariat avec la SGDL. Est-ce qu'il contribue à changer les pratiques ?**

Pascal Ory : Les différentes éditions ne témoignent pas d'un énorme changement, mais d'année en année, on retrouve un décalage entre un avis globalement positif sur les relations entre auteurs et éditeurs et de gros points d'achoppement dans le détail, notamment la reddition des comptes, l'information sur les droits dérivés et les adaptations audiovisuelles, et les droits numériques.

Jean Claude Bologne : Ce baromètre devenu « SCAM/SGDL » permet de mettre le doigt sur les problèmes relationnels entre auteurs et éditeurs : ce n'est donc pas un acte d'hostilité, mais une indication précieuse pour tous. Les éditeurs, d'abord surpris que nous nous y associons, ont compris qu'on ne pouvait résoudre les conflits qu'en identifiant leurs causes. Le but de sociétés responsables comme les nôtres n'est pas de créer des problèmes, mais bien de les régler.

**Propos recueillis par Béatrice de Mondenard  
Janvier 2012**

## Retraite complémentaire des auteurs : du nouveau à l'IRCEC

Le début du mois de janvier 2012 voit deux nouveautés dans le fonctionnement de l'IRCEC : l'adoption de nouveaux statuts et l'élection d'un nouveau conseil d'administration, ces deux éléments étant indépendants.

### L'adoption de nouveaux statuts

Destinés à affermir le socle du régime de retraite complémentaire des auteurs, ces nouveaux statuts se trouvaient en attente d'un décret du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Ce décret, en date du 30 décembre 2010, institue l'IRCEC (Institution de retraite Complémentaire de l'Enseignement et de la Création) en tant que caisse de retraite.

Au sein de l'IRCEC se trouvent réunis trois régimes : Le RAAP (Régime des Artistes Auteurs Professionnels), qui est nouveau et correspond à l'ancien régime IRCEC ; le RACD (auteurs et compositeurs dramatiques) et le RACL (auteurs et compositeurs lyriques).

### L'élection d'un nouveau conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'IRCEC arrivant au bout de sa mandature en janvier 2012, les élections ont renouvelé le conseil d'administration qui devient le CA du RAAP.

Au sein de ce conseil d'administration, la représentation des auteurs de l'écrit et des traducteurs a été considérablement renforcée, puisque deux écrivains ont été élus comme titulaires (Pierrette Chalendar et Dominique Le Brun), et deux traducteurs comme suppléants (Corinna Gepner et Laurence Kiefé). Tous les quatre sont membres de la SGDL. Le bureau du RAAP se compose comme suit. Président : Frédéric Buxin (photographe), vice-président : Dominique Le Brun (écrivain), secrétaire : Patrick Lemaître (auteur compositeur), trésorière : Marie-Noëlle Bayard (designer textile). Ont été nommés représentants du RAAP auprès de l'IRCEC : Marie-Noëlle Bayard et Dominique Le Brun (titulaires), Georges Brevière et Jean-Luc Turlure.

**Rappel aux auteurs** : le RAAP est un régime de retraite complémentaire financièrement intéressant pour les auteurs, dont la moitié des cotisations est prise en charge par la SOFIA. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter :

Dominique Le Brun – secretariatgeneral@sgdl.org – Tél : 01 53 10 12 13

## Rencontres du livre et du vin de Balma 2012

22-23-24-25 mars

Métissages francophones  
Lyonel Trouillot  
Président d'Honneur

**Table ronde  
Dimanche 25 mars 15h30**

### *Ruptures de l'Histoire*

Table ronde proposée en partenariat  
avec la Société des Gens de Lettres  
Avec Henri Alleg, Daniel Arsand,  
Abdelwahab Meddeb, Albert Russo et  
Lyonel Trouillot.

Il y a cinquante ans, le 18 mars 1962,  
les accords d'Evian marquaient la fin de  
la Guerre d'Algérie.

Un débat qui s'interroge sur les  
ruptures et les métamorphoses de  
l'Histoire du XX<sup>e</sup> siècle  
et sur le hasard des destinées.

**Dans le cadre des rencontres  
d'auteurs :**

**Samedi 24 mars 17h30**  
rencontre proposée en partenariat  
avec la SGDL  
Mercedes Deambrosio  
et Françoise Henry s'entretiendront  
avec Bartolomé Bennassar.